



[Contrat CUI] problème dans mon contrat

Par **chocobon**, le **13/05/2014** à **19:15**

Bonsoir, j'ai signé en novembre dernier un contrat CUI de deux ans pour 20h de boulot hebdomadaire . sur mon contrat il y a une annualisation donc je dois travailler 24 heures par semaine... dans un établissement privé en tant que EVS (j'aide les enfants handicapés)

j'ai pris rendez vous avec le directeur, pour mettre les choses a plat, il ne savait pas que l'annualisation était interdite, du coup, il accepte de le changement de contrat et la modulation de celui ci en remettant mes 20 heures hebdomadaire .

du coup j'ai fait 79 heures supplémentaires...

Cependant il m'a dit que je vais devoir travailler pendant les vacances malgré qu'il ne soit pas toujours présent, ou que la vie scolaire , secrétariat soit absent . Car il y a sois disant des personnes tiers présentent dans l'établissement... donc pour lui l'établissement est ouvert...

De plus, j'ai droit a 80 heures par mois de formation, qui n'ont pas étaient mises en place, soit disant que je n'ai rien proposé... (je l'ai su quand j'ai gratté sur internet) sinon je l'aurais jamais su...

j'aimerais savoir si toutes sont informations sont vraies ou pas .

Merci

Par **moisse**, le **14/05/2014** à **10:10**

Bonjour,

Vous n'êtes pas enseignant (mais ATOSS ou équivalent), mais considéré comme un salarié normal.

vos droits à congés payés sont donc établis sur la base de 2.5 jours/mois et non pas sur les congés scolaires.

Par contre vous devez prendre vos congés payés durant ces vacances scolaires.

La formation de 80 heures (minimum)n'est pas une obligation, mais une possibilité, et peut se dérouler pendant ou en dehors des heures de travail.